Ami du Clergé du 8 mars 1951

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Jésus le Rédempteur. — C. La Rédemption réalisée en nous : XIII. Le baptême, sacrement de la régénération, 73.
Fête de l'Annonciation. — Joie, mérite et foi de Marie, 74.
Saint Joseph. — Modèle des travailleurs, des chefs de famille, des militants d'Action catholique, 76.
Pour une fête du travail. — Nature et dignité du travail, 78.
Brèves conférences sur l'Histoire de l'Eglise. — CXVII. Importance et résultats du concile de Trente, 79.

JESUS LE REDEMPTEUR

C. — La Rédemption réalisée en nous

XIII

LE BAPTÊME, SACREMENT DE LA RÉGÉNÉRATION

Mes frères,

Si je demandais à chacun de vous : « Quelle est la date de votre baptême ? » peut-être quelques-uns hésiteraient... Notre baptême est si lointain. D'autres étaient chargés d'y penser pour nous et nous n'avons eu dans notre vie que quelques occasions de nous en remémorer la date, quand il a fallu un acte de baptême pour la première communion, la confirmation ou le mariage.

Et pourtant c'est au baptême que votre âme a pris son premier contact avec le Christ.

On vous a dit comment Jésus nous a rachetés en prenant sur lui nos fautes, puis comment il veut nous communiquer les fruits de la Rédemption par l'Eglise et les sacrements. Or le baptême est le premier sacrement par lequel nous participons au bienfait de cette rédemption divine. Les anciens conciles ont fixé pour jamais cette doctrine catholique : de même que les hommes héritent d'Adam le péché par la voie de la génération naturelle, ainsi ils ne seront justifiés qu'en passant par la voie de la régénération spirituelle.

I. — *Nécessité du baptême pour le salut*

C'est le Christ lui-même qui a souligné la nécessité du baptême pour le salut. Pour refuser le bienfait de la Rédemption, il suffit — par une faute dont Dieu seul reste juge — de refuser la foi au Christ : « Celui qui ne croira pas sera condamné » (Mc., XVI, 16). Mais, pour être sauvé, il ne suffit pas de croire, il faut s'incorporer au Christ par le baptême : « Celui qui croira *et sera baptisé* sera sauvé » (id.). — Bien auparavant déjà Jésus n'avait-il pas dit à Nicodème : « Nul, s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit, n'entrera dans le royaume de Dieu » (Jo., III, 5). Aussi les apôtres, qui devaient être les ouvriers de ce royaume sur la terre, ont-ils reçu l'ordre de baptiser les nations : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du St-Esprit » (Mt., XXVIII, 19). Ils ont compris le commandement du Seigneur et dès le début de leur ministère l'ont mis à exécution. Après une première prédication, les Juifs convertis demandent aux apôtres : « Que ferons-nous ? » S. Pierre leur répond : « Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, en rémission de vos péchés » (Act., II, 37-38).

C'est vraiment le baptême qui marque le premier geste du Rédempteur sur nous. Déjà la cérémonie — pourtant si rapide — du baptême conféré aux enfants est pleine de ce symbolisme. Les fonts baptismaux sont à l'entrée de l'église, pour bien marquer qu'il faut d'abord passer par eux, avant d'accéder à l'autel pour y prendre part au sacrifice eucharistique Mais la cérémonie antique était encore bien plus expressive. Elle était fixée au Samedi Saint, entre la mort et la résurrection du Sauveur, au moment où l'on bénit encore chaque année l'eau baptismale. Les catéchumènes arrivaient en procession et, de même que le Christ était descendu au tombeau entraînant nos péchés dans sa mort, les futurs chrétiens descendaient dans la piscine pour y mourir au péché. Puis, de même que le Christ était sorti vainqueur du tombeau, les baptisés sortaient de la piscine régénérés, possesseurs d'une vie nouvelle. On les revêtait alors d'une robe blanche, qu'ils portaient huit jours, et ne déposaient qu'au dimanche suivant, le dimanche *in albis*. C'était là le symbole de l'innocence baptismale, symbole que nous gardons encore, m. f. quand, au jour de leur rénovation solennelle des vœux du baptême, vos enfants revêtent, les garçons, le brassard blanc, les filles, leurs blanches robes.

II. — *Les effets du baptême dans l'âme*

Ce symbolisme de l'antique cérémonie nous fait mieux comprendre le double effet du baptême : mort au péché, résurrection à la vie de la grâce.

Mort au péché. — Dans le baptême, le péché est plus facilement pardonné que dans tout autre sacrement. — C'est d'abord le péché originel, puisque le baptême a été spécialement institué pour effacer sa souillure : la régénération purifie la tache de la génération. Sans doute, nous ne sommes pas responsables de cette faute ; néanmoins elle doit être réparée. Mais la réparation est facile : n'y ayant pas eu de part par notre volonté, le baptême l'efface chez les enfants, même sans leur participation. Chez les adultes, en même temps que le péché originel, tous ses péchés personnels sont remis par le sacrement. Mais puisque l'adulte est capable de réflexion et qu'il a pu se rendre volontairement coupable,

le baptême exige de lui, pour produire son effet, une sincère pénitence intérieure et un véritable regret de ses fautes. Mais quelle générosité de la part de Dieu ! Non seulement le péché, mais la peine due au péché est complètement remise par le baptême. Toute dette est éteinte. C'est bien, comme le dit S. Paul, la mort du vieil homme (Eph., IV, 22). Mais cette mort au péché n'est qu'un moyen de parvenir à la vie.

Résurrection à la vie de la grâce. — « Dépouillez, par rapport à votre première vie, le vieil homme qui se corrompt par les désirs de l'erreur ; renouvelez-vous dans l'esprit de votre âme et revêtez-vous de l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité ». Comme ces paroles du grand apôtre aux Ephésiens (IV, 22-24) conviennent bien aux nouveaux baptisés ! Ils sont ressuscités à une vie nouvelle, à la vie de la grâce qui les identifie au Christ. Le Christ a fait la paix entre Dieu et eux, et l'œuvre du démon est détruite dans leurs âmes.

C'es en méditant ce grand bienfait du baptême que nous comprenons mieux le chant de la liturgie du Samedi Saint : « *O felix culpa*... O faute heureuse qui nous a valu un tel Rédempteur », et nous pouvons ajouter : une telle rédemption !

* *

Mais la rédemption ne se fera pas sans souffrance, car si le baptême nous rend la vie de la grâce, il nous laisse les suites du péché originel, l'attrait pour le mal ; l'expérience fréquente montre, hélas ! que trop de chrétiens ne savent pas conserver l'innocence baptismale. On vous dira, dimanche prochain, comment la miséricorde du Sauveur a prévu nos faiblesses en nous préparant une planche de salut dans le sacrement de pénitence... Aujourd'hui, pour terminer comme j'ai commencé, prenez la résolution de penser quelques fois au jour de votre baptême ; remerciez Dieu de la grâce qui vous y fut faite, par quelque prière de reconnaissance et par une bonne communion, mais aussi renouvelez fréquemment la promesse faite jadis de demeurer fidèles à Dieu et à votre vocation de chrétiens. Ainsi soit-il.

FETE DE L'ANNONCIATION

JOIE, MÉRITE ET FOI DE MARIE

Mes frères,

Pâques tombait le 25 mars, aussi célébrons-nous le grand mystère de l'Annonciation de Marie, avec quelque retard, mais en pleine période pascale. Rapprochons donc ces deux mystères : l'Annonciation et la Rédemption.

Nous pourrions le faire chaque année, car l'antienne liturgique *Regina cœli, lætare* remplace l'*Angelus* pour saluer, trois fois par jour, le souvenir de l'Annonciation.

Relisons le *Regina cœli, lætare* pour voir ce que la Résurrection de Jésus apporte au mystère de l'Annonciation. Cela pourrait s'intituler : lumière sur l'Annonciation. En effet, dans la lumière de la résurrection, nous voyons mieux certains aspects de l'Annonciation et tout particulièrement *la joie, le mérite* et *la foi* de l'humble Vierge de Nazareth.

I. — *Sa joie*

Regina cœli, lætare ; que Marie se réjouisse. L'Annonciation ouvre, dans notre rosaire, la série des mystères joyeux.

Mystères joyeux ? — Nous serions tentés parfois de le classer parmi les mystères douloureux, car enfin, l'Annonciation, n'est-ce pas le grand tournant historique de la vie de cette jeune fille, aux premières années si printanières, et que le choix de Dieu engage soudain dans un destin tragique, dans le drame même du Sauveur du monde par la croix, dont le martyre se répercutera dans son cœur de Mère ?

C'est vrai ;... il n'empêche que c'est tout d'abord un mystère joyeux.

Pour toute femme, le signe de la maternité est jour de joie. Elles savent bien qu'elles enfantent dans la douleur, que les enfants donnent beaucoup de soucis, que devenus grands ils seront peut-être leur tourment au lieu d'être leur gloire et leur récompense. Pourtant elles sont heureuses, parce que Dieu les a faites pour la maternité...

A l'Annonciation, ce qui pourrait jeter une ombre sur la joie de Marie, ce ne sont pas les douleurs de sa maternité, ni l'inquiétude sur le caractère de son enfant qui sera le Fils de Dieu, ni son destin qui sera le salut pour elle et pour l'humanité ; mais c'est la voie que Dieu a choisie pour cette rédemption. Elle n'en connaît pas tous les détails, mais elle en sait assez par la méditation des prophètes et sous la lumière de la grâce pour pressentir, avant que Siméon le lui dise, qu'un glaive transpercera son âme.

Cet avenir de souffrance aura, cependant, sa contre-partie magnifique par le triomphe définitif de son enfant, dont elle partagera les gloires comme elle aura partagé son martyre. Cela aussi elle le sait et l'ange le lui a dit : « Il sera grand, on l'appellera le Fils du Très-Haut ; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il règnera éternellement sur la maison de Jacob et son règne n'aura point de fin » (Luc, I, 32, 33).

Reine du ciel, réjouissez-vous, Marie le doit parce que ces magnifiques promesses commencent de se réaliser avec la résurrection de Jésus, qui ravive en son cœur le sentiment dominant de l'Annonciation. Elle aussi avait reçu la bonne nouvelle qui serait « une grande joie pour tout le peuple » ; elle était choisie, malgré ou, mieux, à cause de sa petitesse pour être la Mère de ce Sauveur ; par elle, gloire serait rendue à Dieu et la paix à toutes les âmes de bonne volonté.

Et sa foi était assez vive pour croire à ce renouvellement de la face de la terre. Aussi malgré un fond de souffrance et d'angoisse son cœur était à la joie ; et la première fois qu'il lui sera donné d'exprimer ses sentiments elle exhalera d'abord un chant de bonheur : ...Mon âme tressaille dans le Seigneur.

II. — *Le mérite*

Et l'antienne pascale continue : « Réjouissez-vous, parce que celui que vous avez mérité de porter est ressuscité ». *Quem meruisti,* que vous avez mérité ! Il n'y a peut-être pas de texte liturgique qui souligne mieux cet autre aspect de l'Annonciation, un des plus beaux, parce qu'il nous donne d'entrevoir la part de Marie dans l'œuvre de notre salut : le jour de l'Annónciafion, Marie a mérité de devenir la Mère du Sauveur.

Elle l'a mérité par ses vertus. Sans doute elle a été prévenue de grâces ; même elle a été, et elle seule, dès le premier instant de son existence, une plénitude de grâce, *gratia plena.* Mais l'action de Dieu en elle si profonde, si étendue, si puissante n'a jamais empêché sa liberté d'exercer son jeu normal.

Cet épanouissement de vertus que nous admirons dans son âme sous la lumière de l'Esprit-Saint qui descend en elle, et son humilité, et sa prudence, et sa pureté, et sa foi, et son obéissance, et sa charité..., cette floraison de vertus est son œuvre en même temps que l'œuvre de Dieu. Pour elle aussi il y eut effort, combat, mérite, non pour le choix entre le bien et le mal, car pas un instant sa volonté ne resta suspendue entre la vertu et le péché, mais à cause de l'âpreté du devoir. Jésus lui-même ne connaîtra-t-il pas cette lutte dans son agonie : « Mon Père, que ce calice s'éloigne de moi !... »

Ainsi, à cause de sa sainteté, elle a mérité d'être choisie pour Mère du Sauveur. Dieu ne pouvait prendre la première jeune fille venue pour en faire sa mère. Il fallait une digne Mère de Dieu, et N.-S. ne l'a-t-il pas laissé entendre : « Bienheureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent ! »

Marie a mérité aussi de devenir la Mère de Dieu par son héroïque acquiescement aux desseins de Dieu sur elle. Tout de suite elle a répondu : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » Nous ne pèserons jamais à son poids ce *fiat,* ce « *oui* » d'une jeune fille devant pareille destinée, pas plus que nous ne sonderons toute l'héroïcité du *fiat* qui achève l'agonie du Sauveur. Il y a fallu une foi, une vaillance, un amour que nous ne pouvons calculer. A cette minute, la Toute sainte s'est surpassée elle-même.

Jugeons-le à son résultat. Ce *fiat* tient enclos dans ses quelques lettres tout le plan surnaturel de la Rédemption. C'est la porte ouverte à la rentrée de Dieu dans le monde.

Je sais, et vous devez le remarquer, que si l'antienne déclare que Marie a mérité de porter le Sauveur, il ne s'agit pas d'un mérite de plein droit. Si grandes que soient les vertus de la Sainte Vierge et si héroïque que soit son *fiat,* ni ses vertus ni son *fiat* ne mettent le prix à la valeur du mystère du Christ. Pourtant, nous traduisons une réalité qui compte : l'honneur et la joie d'être la Mère de Dieu ne pouvaient échoir à plus digne.

III. — *Sa foi*

Enfin, regardons la foi de la T. S. Vierge. l'Evangile l'a relevée. Au lendemain de son Annonciation, quand Marie visite sa cousine Elisabeth, celle-ci ne la félicite ni de son humilité, ni de sa prudence, ni de son amour de Dieu et des hommes. Elle lui dit : « Bienheureuse êtes-vous *d'avoir cru.* »

Le *Regina cœli, lætare* le rappelle d'un mot, semblable à celui du *Magnificat ;* « *Resurrexit sicut dixit* », chante l'antienne ; et Marie avait répondu à Elisabeth : « *sicut locutus est ad Patres nostros :* comme il l'avait promis à nos pères ».

Avoir la foi, c'est croire à la parole de Dieu. Notre foi repose sur l'autorité de la parole de Dieu : « ...parce que vous l'avez révélé, et que vous ne pouvez ni vous tromper ni nous tromper. » Certains demandent des signes. Dieu les punit comme Zacharie, ou N.-S. leur dit comme à S. Thomas : « Bienheureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru. » Nous ne croyons pas à cause du miracle, mais à cause de la parole de Dieu !

La foi est d'autant plus pure de tout alliage qu'elle se contente de cette parole de Dieu. Il nous faut savoir que c'est Dieu qui parle, mais cette certitude acquise, nous devons penser et dire comme les compatriotes de la Samaritaine : « Maintenant ce n'est plus à cause de ce que tu as dit que nous croyons, car nous l'avons entendu nous-mêmes, et nous savons qu'il est vraiment le Sauveur du monde » (Jo., IV, 42).

A l'Annonciation, il est vrai, Marie a demandé à l'ange : « Comment cela se fera-t-il puisque je ne connais point d'homme ? » Elle a demandé cela, non pas dans ce sens et sur ce ton : cela n'est pas possible puisque j'ai fait vœu de virginité ! — mais en ce sens : Qu'aurai-je à faire pour l'accomplissement de ces desseins de Dieu puisque j'ai voué à Dieu ma virginité ? C'est une explication qu'elle demande et non un signe. L'ange ne le lui reproche pas comme il a repris Zacharie ; il se prête, au contraire, à cet éclaircissement et s'il y ajoute un signe de sa mission divine et non pas un miracle qui éclaire l'incroyable mystère de sa maternité virginale.

Cette explication reçue, Marie ne discute pas, ne demande rien d'autre, n'oppose aucun doute. Tout de suite elle acquiesce aux volontés de Dieu sur elle. Elle croit d'une foi toute pure, de cette même foi qu'elle croyait à l'accomplissement des promesses faites autrefois par Dieu : *sicut locutus est ad patres nostros.* A ce plan de rédemption du monde elle avait adhéré depuis toujours. Elle n'était

pas de ceux dont la foi avait fléchi en Israël, parce que le Messie promis tardait à paraître et qui feraient dire à N.-S. qu'il avait trouvé plus de foi près de certains païens que près de ses compatriotes.

* *

Le *Regina cœli* sonne comme une nouvelle Annonciation, l'annonce faite à Marie de la résurrection de son Jésus. On pourrait le croire extrait de l'Evangile, comme l'annonce de la résurrection faite aux saintes femmes et dont il reproduit les paroles : *Resurrexit... sicut dixit.*

Pourtant il se termine, comme l'*Angelus*, par le même recours à la Vierge : « Priez pour nous ; *ora pro nobis.* »

Qu'elle prie pour nous, afin que nous ayons part à sa joie de son Fils ressuscité. A nouveau, par la pénitence et par la communion, le Verbe a habité parmi nous, *et habitavit in nobis.* Ayons-en tant de bonheur, qu'il y demeure ;

afin que nous ayons la vaillance de reproduire dans notre vie de chaque jour ses vertus de Nazareth. Pâques est un renouveau et une floraison... ; afin que notre foi se rapproche de sa foi à la parole de Dieu. Pâques est la fête de la foi : *præstans fidem omnibus, suscitans eum a mortuis.* Vivons de plus en plus de cette foi, qui est le climat du juste.

Priez pour nous, *Alleluia.*

SAINT JOSEPH

MODÈLE DES TRAVAILLEURS, DES CHEFS DE FAMILLE, DES MILITANTS D'ACTION CATHOLIQUE

Mes frères,

« Cette grande et mystérieuse figure de S. Joseph, dont le nom seul fait sourire les gens supérieurs », dit Claudel ; les gens supérieurs, et aussi tant d'autres qui ont perdu le respect des mystères les plus saints.

A l'encontre, depuis Pie IX surtout, l'Eglise ne cesse d'exalter S. Joseph, de rappeler son souvenir, de le proposer en exemple. Au point où nous en sommes arrivés de la lutte des classes, du refus d'un condition modeste de travail, de la recherche d'une vie facile et libre de toute entrave, cette persévérance et cette insistance de l'Eglise à dresser en pleine lumière l'humble figure de S. Joseph devrait nous inviter à réfléchir. Je vous y convie en cette fête : regardons en S. Joseph le *modèle des travailleurs, des chefs de famille, des militants d'Action catholique.*

Ces titres vous disent quel tonique peut donner à vos vies une méditation, pour nos temps présents, de l'existence du plus humble et, pour cela, du plus grand de tous les saints après la Bienh. Vierge Marie.

I. — *Modèle des travailleurs*

Pie XI, en conclusion de l'encyclique *Divini Redemptoris* (19-3-37) trace en quelques mots l'éloge de S. Joseph, modèle des travailleurs.

« Il appartenait, lui, à la classe ouvrière ; il a fait la rude expérience de la pauvreté, pour lui et pour la Sainte Famille dont il était le chef vigilant et aimant... Par une vie de fidélité absolue dans l'accomplissement du devoir quotidien, il a laissé un exemple à tous ceux qui doivent gagner leur pain par le travail manuel et a mérité d'être appelé le Juste, modèle vivant de cette justice chrétienne qui doit régner dans la vie sociale. »

Si peu que l'Evangile nous dise de S. Joseph, il en écrit assez pour justifier ces affirmations.

Il appartient à la classe ouvrière. Rappelez-vous l'étonnement des compatriotes de Jésus, qui, ce jour-là, avait enseigné en maître dans leur synagogue : « D'où viennent à celui-ci cette sagesse et ces miracles ? N'est-ce pas le fils du charpentier ?... D'où lui viennent donc toutes ces choses ? » (Mt., XIV, 54-58). Peu importe les différents métiers que recouvrait alors ce mot de charpentier, S. Joseph n'appartenait pas aux classes aisées, intellectuelles ou dirigeantes. Même artisan considéré dans son village pour l'honnêteté et le fini de son travail, il était un manuel, un « travailleur ».

Et n'est-ce pas déjà haute estime de cette classe que Dieu ait choisi l'un d'entre eux pour l'époux de la T. S. Vierge ? Qu'il l'ait donné pour père nourricier à son Fils fait homme ? qu'il l'ait destiné à la plus haute sainteté ?

De cette condition d'ouvrier, S. Joseph a accepté et aimé la pauvreté qui l'accompagne trop souvent : *il a fait la rude expérience de la pauvreté, pour lui et pour la Sainte Famille.*

Le métier de charpentier était-il si bon alors qu'il lui eût permis d'acquérir une honnête aisance ? Cela est possible. En tout cas, nous savons par la réflexion des Nazaréens qu'il vécut en exerçant son métier et l'apprit à Jésus que ses compatriotes appelaient aussi le charpentier (Mc., VI, 3).

Ce qui fait notre dignité, ce n'est pas notre condition, mais la façon dont on s'y comporte. Et *par une vie de fidélité absolue, dans l'accomplissement du devoir quotidien,* S. Joseph a laissé un *exemple* à tous ceux qui doivent gagner leur pain par le travail manuel, et mérité d'être appelé « le Juste », titre que lui décerne l'Evangile (Mt., I, 19).

« Le juste », nous savons que ce titre, donné à S. Joseph, au vieillard Siméon ou à cet autre Joseph, « surnommé le Juste », qui se trouva sur les rangs pour la succession de Judas, désigne un observateur parfait de la Loi, celui qui ne transige jamais avec son devoir, accomplit toute justice, envers son prochain mais aussi et d'abord envers Dieu.

II. — *Modèle des chefs de famille*

La leçon de cet exemple n'est pas moins actuelle. Dans un message au Congrès Eucharistique de Cali (Colombie), — et à bien d'autres occasions, — Pie XII écrivait :

« Peu de nécessités sont aussi urgentes aujourd'hui que l'obligation de renforcer la famille chrétienne. La

famille constitue l'arc fondamental sur lequel s'appuie l'édifice de la création. Si l'on veut sauver l'existence même de la société et faire en sorte que le fruit de la rédemption ne périsse pas en elle, il faut purifier cette source naturelle de la vie. »

Or le modèle du foyer chrétien, c'est celui du Christ. Ainsi pensaient les Papes, en notre époque de tant de foyers désunis. Léon XIII a consacré les foyers à la Sainte Famille, et Benoît XV a étendu cette fête à toute l'Eglise.

A ce foyer exemplaire, S. Joseph a été le modèle des chefs de famille. Il est d'abord le *saint époux* de la Vierge très sainte.

« Au retour de la visite de la Vierge à sa parente Elisabeth à Aïn-Karim, Joseph découvre les premiers signes de la maternité de sa fiancée ou de son épouse — chez les juifs, à cette époque, les fiançailles avaient la même valeur que le mariage. — Emoi, anxiété, perplexité de Joseph qui ne sait rien du message de Gabriel. Et quelle est son attitude devant ce mystère troublant ? Comme Joseph son époux était juste, écrit l'Evangile, et qu'il ne voulait pas la décrier, il forma le dessein de la renvoyer discrètement. Comme il l'estime, comme il croit à sa vertu, comme il l'aime ! Lui, le juste, non, il n'a pas le droit de demander le divorce et de la déshonorer, car il sait bien qu'elle n'est pas coupable. Il cherche une solution qui ne porte pas atteinte à la réputation de celle qu'il aime et qu'il sait pure. Il veut la faire paraître devant lui cette épouse, glorieuse, sans tache, sans ride... sainte et immaculée. Et, tandis qu'il cherche à discerner son devoir et qu'il prie, Dieu parle, lui révèle le mystère inconnu, fait descendre la paix dans son âme » (A. David, *Revue du Rosaire*, mai 1949).

Maintenant que Dieu a mis S. Joseph au courant du mystère de l'Incarnation, que celui-ci a pris avec lui son épouse, que naît à leur foyer l'enfant de bénédiction, maintenant il assume résolument, courageusement, avec amour toutes les charges de chef de famille.

L'Evangile nous le fait voir entièrement dévoué à ces fonctions, surtout aux heures tragiques où Hérode cherche à perdre l'enfant. Successivement c'est lui qui, sous l'inspiration et même l'ordre de Dieu, décide le départ pour l'Egypte, puis le retour en Judée, enfin l'établissement de la Sainte Famille à Nazareth de Galilée. Et la T. S. Vierge, malgré sa plus haute sainteté et ses plus intimes relations avec Jésus, respecte ce rôle de chef qui appartient à Joseph et qu'il exerce. Très significative sur ce point la scène du recouvrement de Jésus au Temple. Quand Marie rencontre enfin son Fils, après trois jours d'une épouvantable inquiétude, sa peine ne lui fait pas oublier celle de S. Joseph, elle la fait même passer avant la sienne : « Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous ? Voilà que votre père et moi nous vous cherchions tout affligés ! » (Luc, II, 48). Son père, qui n'est pas son père, mais seulement son époux à elle et le père nourricier de la Sainte Famille, mais à ce titre, le chef.

III. — *Modèle des militants d'Action catholique*

La Sainte Famille, c'était déjà comme la primitive Eglise. S. Joseph en a été le soutien parfait et le pourvoyeur fidèle.

C'est pourquoi les Papes, surtout depuis Léon XIII, lui confient la protection de l'Eglise, cette Sainte Famille élargie aux mesures de la chrétienté. Celui que Dieu a choisi pour « sauver le Sauveur » comme dit Gerson, est aussi tout désigné pour sauver l'Eglise.

C'est aux heures critiques que cette confiance en S. Joseph se manifeste toujours plus vive. Au temps de Gerson, il y avait grande pitié dans la chrétienté, divisée par le schisme. Et c'est pareillement devant le danger du communisme athée, qui menace de submerger le monde, que le Pape nous demande de recourir à S. Joseph. « Pour hâter cette paix tant désirée de tous, la paix du Christ dans le règne du Christ, écrivait Pie XI dès 1937, dans *Divini Redemptoris,* Nous mettons la grande action de l'Eglise catholique contre le communisme athée mondial sous l'égide du puissant protecteur de l'Eglise S. Joseph... Il reçut en garde l'Enfant divin, quand Hérode lança contre lui ses sicaires. »

Et comment S. Joseph garda-t-il l'enfant ? — En obéissant exactement, avec courage, en toute humilité aux ordres divins. Et pourtant il était faiblesse en face de la force.

Déjà S. François de Sales exaltait ce courage de S. Joseph, qu'il comparait au palmier « qui montre sa force et sa constance en ne se soubmettant ny abaissant jamais pour aucune charge, car son instinct est de monter en haut ». Après lui, Bossuet louait en S. Joseph le héros « qui espère contre toute espérance ». Et plus près de nous, Claudel lui décerne pour sa vaillance le « heaume » des chevaliers.

Ainsi il s'offre aux militants d'A. C. non seulement comme un protecteur, mais comme un modèle. Nos mouvements ont besoin de cette humilité pour prendre toujours le sens des directives de l'Eglise ; il sont besoin de ce courage pour ne pas s'enfermer dans leur tour d'ivoire ; ils ont besoin de cette espérance quand même pour ne pas abandonner, devant les lenteurs des réalisations ou les insuccès apparents. Ce qu'il faut à l'Eglise, ce ne sont pas des matamores bruyants, mais d'humbles serviteurs de la cause de Dieu à l'image de S. Joseph.

Le culte de S. Joseph, naguère fidèlement célébré, semble s'être amoindri. Il ne doit pas disparaître. Dans nos élites ouvrières, familiales, d'Action catholique, il peut et doit refleurir, si nous comprenons toute l'actualité de sa mission et de son exemple, en nourrissant notre piété de la substance de l'Evangile.

* *

Aussi, m. f., « allez à S. Joseph ».

Il vous donnera de comprendre et d'estimer la noblesse de votre condition ouvrière, surtout il vous enseignera qu'elle peut être matière d'une haute sanctification si elle est acceptée et accomplie dans l'attachement au devoir.

Il vous enseignera les vertus fondamentales

du foyer chrétien et du chef de famille : la fidélité de l'époux et la conscience de ses responsabilités de chef.

Il vous apparaîtra comme un entraîneur, comme un entraîneur au service de la cause de Dieu, incarnée pour vous aujourd'hui dans l'Eglise comme elle s'incarnait pour lui dans la Sainte Famille.

Nous avons des modèles plus proches, dont la vie nous est plus connue ; mais nous n'avons pas modèle qui ajoute au stimulant de son exemple intercession plus puissante, puisque sa haute vocation d'époux de Marie et de père nourricier de Jésus fait son crédit si efficace auprès de l'auteur de toutes grâces, Notre-Seigneur, et de la Médiatrice des grâces, Notre-Dame.

Plus que jamais en nos temps de lutte sociale, de foyers en péril, d'Action catholique en marche, allez à Joseph !

POUR UNE FETE DU TRAVAIL

NATURE ET DIGNITÉ DU TRAVAIL

Mes chers amis,

En ce jour consacré à la glorification du travail, permettez-moi d'envisager cette glorification au point de vue chrétien. Il suffirait, à la rigueur, de nous souvenir que Jésus a voulu de ses divines mains manier la scie et le rabot dans l'atelier de Nazareth, pour nous convaincre de l'éminente dignité du travailleur. Il ne sera pas excessif toutefois de redire brièvement l'enseignement de l'Eglise catholique sur la nature et la dignité du travail.

I

A l'encontre d'un préjugé, malheureusement répandu, affirmons tout d'abord que le travail n'est pas une peine infligée à l'homme pour le péché originel. Adam innocent devait travailler au Paradis : « Dieu plaça l'homme dans le jardin d'Eden *pour le cultiver et pour le garder.* » Mais c'est le côté pénible du travail qui peut être considéré comme une des souffrances, que l'homme aurait évitées s'il était demeuré fidèle. De là, le sens de la sentence portée par Dieu contre Adam pécheur : « La terre sera maudite à cause de toi ; c'est par un travail pénible que tu en tireras ta nourriture. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. »

Mais ce côté pénible du travail n'en est qu'un accessoire et ne touche pas à sa nature et à sa dignité. Avec toute la tradition catholique, nous pouvons affirmer que le travail est une loi universelle de l'humanité. Sans doute, la nature fournit ses ressources, ses trésors, ses forces. Mais toutes ces « utilités gratuites » n'existent vraiment comme richesses que dans la mesure où l'intelligence de l'homme en a découvert les propriétés utilisables et leur a fait subir plus ou moins son action.

Et, parce que Dieu a créé les biens de la terre pour la subsistance de la communauté humaine tout entière, le travail qui met ces biens en valeur s'impose à tous et à chacun pour faire vivre tous et chacun.

Un individu, fût-il seul au monde — (Robinson Crusoé dans son île) — sentirait déjà l'impérieuse nécessité du travail. Que dirons-nous si cet homme a fondé une famille ? Le souci d'entretenir les siens l'obligera au travail, seul moyen d'assurer le bien-être de son épouse et de ses enfants. Et le travail de la femme au foyer, l'application des enfants à l'école seront des moyens puissants qui contribueront à ce bien-être et dans le présent et dans l'avenir.

Mais parce que la famille ne peut se suffire à elle-même, c'est dans la communauté nationale, en vue de la prospérité commune, que le travail s'imposera à tous les membres de cette communauté. Non pas que celle-ci doive absorber ou même disloquer la famille qui lui est antérieure, et méconnaître les droits des individus qui sont au principe même de la famille ; mais le travail s'affirme comme une loi qui unit, en respectant leurs droits réciproques, le tout aux parties et les parties au tout.

C'est parce que la communauté nationale doit non pas absorber ou brimer la famille et la personne, mais respecter leurs droits antérieurs, que la notion chrétienne de travail nous le présente comme un acte libre du travailleur donnant, comme le dit Léon XIII, son travail où il lui plaît et à qui il lui plaît, et comme un acte répondant essentiellement aux aptitudes professionnelles de chacun. Même dans le travail manuel, il y a tant de diversités répondant aux différentes aptitudes humaines ! La variété de ces travaux est, d'ailleurs, indispensable au bien-être de la société tout entière, et le choix d'une profession est souvent le résultat des traditions familiales.

Mais il n'y a pas que le travail manuel ; les travaux intellectuels sont tout aussi nécessaires à la bonne marche de la société, et ils ne doivent pas être réservés à une caste choisie d'avance ; c'est de son aptitude à s'élever par ces travaux de l'esprit dans la hiérarchie sociale que doit se dégager l'élite de la communauté humaine. En dehors de cas exceptionnels, justifiés par une exigence impérieuse du bien commun, le droit naturel de la liberté du travail selon les aptitudes personnelles du travailleur doit être absolument respecté.

II

Déjà c'est dire la dignité du travail, qui possède sans doute une valeur matérielle estimable à prix d'argent, mais qui est avant tout une valeur d'ordre intellectuel et moral, bien propre à perfectionner l'individu dans sa dignité humaine, dans sa dignité de chef ou de membre d'une famille, dans sa dignité d'associé à un groupement professionnel, de citoyen et de chrétien.

Dignité de la personne : le travail exige l'application des facultés les plus nobles et, par là-même, lui rappelle sa supériorité sur les autres créatures. En travaillant, l'homme doit se sentir plus homme.

Dignité de chef ou de membre de la famille : le travail est souvent, dans la famille, un acte de sacrifice, il doit toujours être un acte d'amour mutuel et de dévouement. En travaillant, les parents doivent mieux comprendre la grandeur de leur tâche et la noblesse de leur responsabilité ; les enfants affirment leur reconnaissance et leur attachement.

Dignité professionnelle : le travail fait naître et grandir la conscience professionnelle ; il crée entre les membres de la même corporation des liens de solidarité qui, sous plus d'un rapport, apparaissent comme l'extension des liens de la famille.

Dignité du citoyen dans l'Etat : le travail rattache l'homme à la société par la conscience plus éclairée du rôle qu'il doit y remplir, l'oblige à réfléchir pour triompher des difficultés et accroître ainsi, par de nouveaux perfectionnements, le bien-être de la communauté. Le citoyen collabore, de cette manière, à l'harmonieuse perfection de la société, à l'ordre social, condition nécessaire d'une civilisation plus fraternelle et plus digne de la grandeur de l'homme.

Dignité du chrétien : le travail, quel qu'il soit, est l'accomplissement de la tâche quotidienne, telle que Dieu nous la trace dans chacune des situations où nous sommes appelés. Ce devoir d'état, dûment rempli et offert à Dieu, est la substance même de notre vie chrétienne. Dirigé vers Dieu, fin dernière de toutes choses, le travail est une prière permanente qui accroît sans cesse notre valeur morale et nos mérites, si par la grâce nous vivons dans l'amitié de Dieu. « Ce ne sont pas ceux qui répètent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux ; mais ceux qui font la volonté de mon Père...»

* *

Des diverses doctrines sociales qui prétendent résoudre les graves problèmes de l'après-guerre l'idée communautaire paraît grouper toutes les volontés dans le désir d'une restauration sociale par le travail de tous et de chacun.

Mais cette idée ne peut être féconde que si elle place au point de départ le respect de la dignité, de la liberté de la personne, la sauvegarde des intérêts spirituels, autant que matériels, de la famille, une organisation professionnelle soucieuse d'accorder le bien de la communauté nationale avec les libres et légitimes initiatives des travailleurs, pour aboutir à la construction d'une cité nouvelle où les droits de Dieu soient reconnus, respectés et l'enseignement de l'Eglise écouté. Le salut ne peut pas exister en dehors du Christ. Dans l'ordre social, comme ailleurs, il est le rocher sur lequel il faut bâtir, il est la lumière qui éclaire, la vérité qui délivre. Prions pour que les responsables ne persistent pas à vouloir « édifier la cité en dehors de Dieu », mais que bientôt tout soit restauré dans le Christ. *Amen.*

BREVES CONFERENCES SUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE

CXVII

IMPORTANCE ET RÉSULTATS DU CONCILE DE TRENTE

A la fin de son *Histoire de la Papauté pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, l'historien protestant L. Ranke, écrivait : « Le concile si impétueusement réclamé, si longtemps ajourné, divisé, deux fois dissous, ébranlé par tant d'orages soulevés par le monde, assailli de nouveaux dangers lors de la huitième réunion, se termina dans la concorde universelle du monde catholique. Le catholicisme se dressa désormais devant le monde protestant avec une force doublée et rajeunie. »

On ne saurait mieux dire.

* *

1° Le concile de Trente, le 19e des conciles œcuméniques, vient au premier rang pour la célébrité et l'importance. Il en est peu, dans les annales de l'Eglise, qui aient rencontré et surmonté de plus sérieux obstacles. Le concile eut à s'occuper de deux *ordres* de choses : questions de foi et questions de discipline. Il promulgua ainsi deux sortes de décrets : des décrets dogmatiques et des décrets disciplinaires.

a) Décrets *dogmatiques* qui comportent toujours des canons, c.-à-d. de brèves formules où sont déclarés « anathèmes » ou excommuniés, ceux qui nient la doctrine exposée en quelques mots dans ces propositions, v. g. : « Si quelqu'un nie que J.-C. n' est pas présent dans l'Eucharistie, qu'il soit anathème. » Alors que les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine, avaient défini la doctrine sur la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, la Grâce, la Maternité divine de la T. S. Vierge, le concile de Trente définit la doctrine sur les points où elle avait été contestée ou dénaturée par les protestants : les sources de la Révélation, le péché originel, les sacrements, le Purgatoire, le culte des saints et les Indulgences.

b) Les décrets *disciplinaires* n'étaient pas moins importants. C'est qu'en effet ils devaient être le principe de la réforme de l'Eglise que catholiques et protestants réclamaient. Les décrets réformateurs portés par le concile concernent l'Eglise dans son ensemble : clergé et laïques. Clergé : Papes, évêques, chanoines, prêtres séculiers et réguliers. Laïques : princes et sujets. A la dernière session, en particulier, il fut interdit